

John Baudraz et Jules Humbert-Droz, objecteurs au nom de dieu

Autor(en): **Busch, Michel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier**

Band (Jahr): **32 (2016)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-681751>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

JOHN BAUDRAZ ET JULES HUMBERT-DROZ, OBJECTEURS AU NOM DE DIEU

MICHEL BUSCH

Il fallait que l'un de nos *Cahiers* liés au centenaire de la guerre de 14-18 honore l'objecteur de conscience John Baudraz, car le nom de cet instituteur de souche paysanne fut invoqué par Jules Humbert-Droz devenu réfractaire, puis par Pierre Cérésolle, le futur fondateur du Service civil international, quand il préféra la prison au versement de la taxe militaire. Les motivations de cet insoumis et l'étude des deux procès de 1915 et 1916 ont déjà fait l'objet d'un article paru dans la *Revue historique vaudoise*, rédigé par le neveu de John, Benjamin Baudraz. J'en ferai un bref résumé pour situer les faits essentiels et le contexte événementiel, mais je m'attarderai davantage sur la correspondance échangée avec Humbert-Droz, afin de faire ressortir la « fraternité » née de leur commune objection à la guerre au nom du christianisme, puis la lente apparition des divergences idéologiques. L'idéal chrétien ne peut plus être vécu de la même manière, la longueur de la guerre radicalisant la vie politique, aggravant les disparités sociales, davantage à La Chaux-de-Fonds que dans la Broye vaudoise.

Disons encore que le médecin Benjamin Baudraz a fait métier d'historien en souvenir de son oncle, mais aussi pour donner une autre version que celle qui dominait dans sa famille, image idéalisée du héros devenu victime d'une armée autoritaire et impitoyable vis-à-vis des soldats déviants. Aussi conclut-il que John Baudraz a eu la chance d'avoir des juges qui ont reconnu sa sincérité et lui ont permis d'exprimer ses convictions dans la dignité, alors que la plupart des objecteurs n'ont pas bénéficié de ces conditions. L'auteur signale à la fin de son article que ses sources sont consultables dans un cahier inédit de 172 pages, destiné à sa famille, mais déposé aux Archives cantonales vaudoises. Outre les pièces du procès, ce volume contient nombre de lettres, de mémoires et d'articles de journaux se rapportant à la condamnation de son oncle et Benjamin Baudraz, dans son

introduction, s'adresse ainsi à ses proches : « Puissent mes frères et sœurs, mes cousins et mes cousines, trouver quelque intérêt aux pages qui suivent, et peut-être quelques correctifs aux explications qu'ils avaient reçues dans leur enfance. » J'ai donc eu entre les mains ce dossier familial et je remercie la petite-fille de John Baudraz, Denise Scott, de me l'avoir prêté.

Citons deux passages du mémoire rédigé par l'insoumis durant le séjour d'un mois à l'hôpital de Cery où il fut assigné après son arrestation pour un examen psychiatrique.

À l'âge de 19 ans, j'ai visité le champ de bataille de Gravelotte-St Privat. Il m'en est resté premièrement une forte impression de tristesse sur les maux matériels visibles encore 39 ans après la guerre. [...] L'année suivante amena l'école de recrue. Cette école n'est-elle pas l'école du civisme, du patriotisme, où l'on apprend à vivre, à aimer son pays en le servant ? Au bout de quelques jours, quel effondrement se produisit en moi quand je reconnus que ce n'était rien de cela, mais seulement l'école de la guerre ! Je fus vraiment déçu, et quand, plus tard, je sus que j'étais pointé pour l'avancement, je m'empressai de réclamer à mon lieutenant que mon nom fût radié. Tout ce que j'avais appris et que j'avais reconnu être mal, il fallait l'appeler bien. Au lieu de « aime et pardonne à ton ennemi », c'était « apprends à bien viser pour ne pas manquer, plus on fait de mal à l'ennemi et mieux. » Dès lors, plus de tranquillité de mon âme, car comment concilier ce que Dieu ordonne dans sa parole avec ce que le pays ordonne dans sa loi. Mais 65 jours sont vite passés, et après on oublie.

Ce récit un peu naïf révèle les signes avant-coureurs de refus de servir, mais aussi la sincérité du jeune homme et sans doute son horizon social et culturel. Il vient de dire qu'à 20 ans on oublie les questions angoissantes, car il vient, en effet, de terminer son école normale, puis il reçoit son premier poste d'enseignement à Lucens, prenant la succession de son frère plus âgé, Henri, qui est devenu maître de la primaire supérieure à Montricher. Peu après, il épouse Suzanne Estoppey, institutrice à Curtilles, un village situé à quelques kilomètres de Lucens. John endosse son uniforme pour effectuer ses cours de répétition apparemment sans problème et le jeune couple attend un enfant pour l'été 1914.

Juillet 1914 est arrivé, amenant l'orage qui s'annonçait depuis quelques années, Coup sur coup, les mobilisations et les déclarations de guerre ont jeté la terreur partout. Plus de réflexions possibles. Plus que ces mots : il faut ! Je suis parti, mais j'étais décidé à me faire fusiller plutôt que de tirer si nous étions entraînés dans la lutte. J'espérais que

nous échapperions, et surtout je ne croyais pas que la guerre serait longue; 3 ou 4 mois à la frontière, me disais-je, seront vite écoulés, prenons patience. C'est dans ces sentiments qu'à Morges, j'assistai au serment du drapeau; je ne dis rien, mais je ne pus résister à l'entraînement de 10 000 mains qui se levèrent; la mienne monta un bout, mais je la retins. Les jours suivants furent des jours où, par la parole des autres, les chants, la lecture des journaux, les paroles enflammées des officiers, je sentis monter en moi l'ardeur belliqueuse. Plus de scrupules quand: il faut! Je gardai ces sentiments belliqueux pendant deux mois jusqu'au jour où j'écrivis à ma femme, depuis Soyhières: nous sommes maintenant tellement en dehors de la vie normale, nous sommes tellement abrutis par la discipline militaire, tellement entraînés que cela ne me ferait plus rien d'aller à la guerre! Elle me répondit que, ayant eu autrefois tant de scrupules, c'était horrible de penser que la vie militaire pouvait m'abrutir pareillement, qu'elle n'aurait pas cru que j'en puisse arriver là. Ces lignes réveillèrent ma conscience qui commençait à s'endormir. Je me mis de nouveau à réfléchir profondément, je me mis à lire attentivement le Nouveau Testament que ma femme m'avait envoyé, à méditer et à prier, demandant à Dieu seul la lumière.

Suivent de lentes et tenaces méditations du jeune soldat qui invoque moins le Dieu de l'Ancien Testament, dont il sait combien il fut toujours prompt à armer le peuple élu pour la conquête de la terre promise, que le Christ, s'appuyant souvent sur les lettres de Paul. Ses réflexions ne sont pas que d'inspiration religieuse et je donne un exemple de raisonnement politique plutôt original pour l'époque, sachant que John Baudraz est fils de paysan et qu'il vécut toujours dans un milieu rural:

On dit que nous combattions pour la valeur de nos institutions libérales et démocratiques. Premièrement il faut remarquer que malgré que nous nous enorgueillissons, nos institutions sont beaucoup moins libérales que dans beaucoup de pays d'Europe et surtout d'Amérique. Nous n'avons pas par exemple accordé les mêmes droits à la femme qu'à l'homme, ce qui est une grande injustice. N'est-ce pas la femme qui souffre le plus de la guerre, elle à qui l'on prend les enfants pour les envoyer à la boucherie, elle qui est exposée à toutes les violences, et elle n'a pas un mot à dire!

Un mois après l'échange épistolaire avec sa femme, John l'avertit, elle et son père, de son intention de mettre fin à son engagement militaire. Quelques jours plus tard, il en informe son capitaine et refuse de se rendre à l'appel du matin. Après une journée où se bousculent la lettre éplorée de son père et celles de ses frères, l'intervention



EUG. WÜRGLER
LAUSANNE-
PONTAISE.

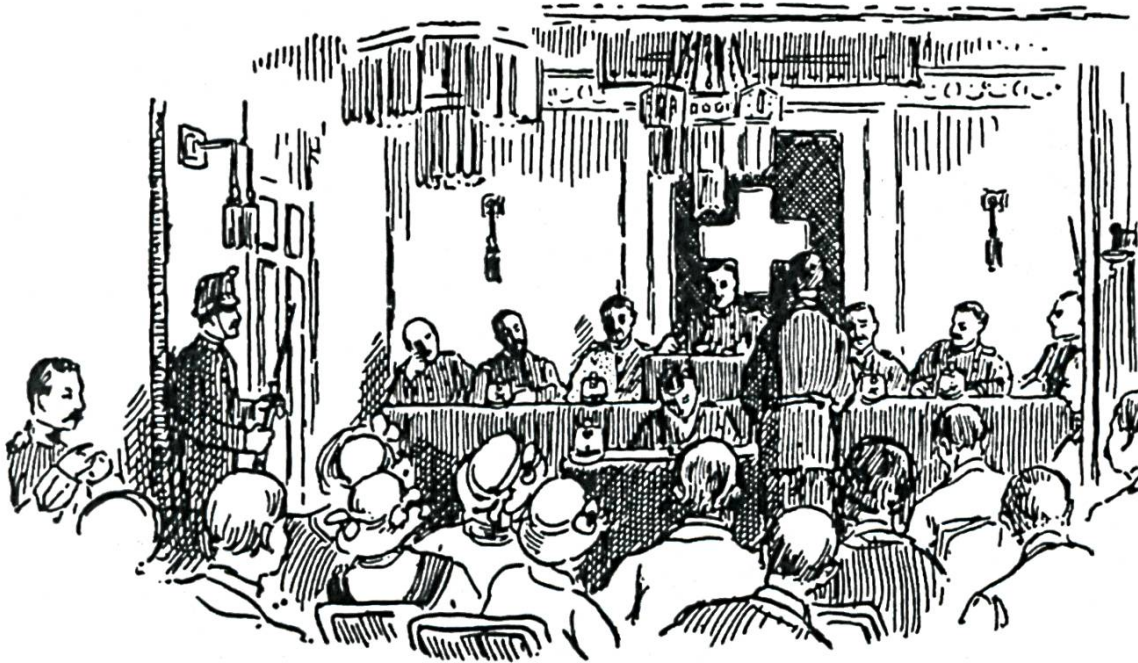
John Baudraz en soldat. Coll. part.

de son lieutenant qui le prend pour un fou, la réaction du capitaine plus sobre, apaisante mais qui condamne néanmoins le réfractaire, et les commentaires pédants et culpabilisants de l'aumônier, John s'incline, reprend le rang et attend la libération de sa compagnie programmée pour le début du printemps.

Quand son unité est à nouveau convoquée le 15 juin 1915 à Morges, le soldat se présente et annonce son refus de servir. Aussitôt arrêté, il est incarcéré dans la prison de la ville, avant d'être envoyé à l'Hôpital de Cery pour un mois, sur les conseils de l'aumônier Collomb. «Baudraz n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité mentale», déclarera au terme de son observation le médecin chef de l'hôpital.

Le 11 août, le Tribunal de Division I, siégeant à Porrentruy, condamne le fusilier de 25 ans à 4 mois d'emprisonnement et à un an de privation de ses droits politiques. Incarcéré à Orbe, il reçoit la visite d'un représentant du Département vaudois de l'Instruction publique qui le convainc de donner sa démission de son poste de «régent», ce qui va inquiéter son père et l'amènera à écrire au général Wille. Charles Baudraz (1850-1930), modeste propriétaire d'un domaine à Agiez sur Orbe, est une personnalité originale. Naguère syndic du village, il devient secrétaire communal, avant d'être nommé chef de section militaire. Membre influent de l'Église Libre, il bénéficie d'une réputation d'homme de cœur et de foi. Veuf depuis 1913, il s'intéresse au bien-être de ses sept enfants et ces derniers le respectent profondément. Aussi, quand il eut appris que son fils avait dû renoncer à sa fonction, il s'inquiéta pour son avenir matériel et, persuadé que John récidiverait quand il sortirait de prison et que sa compagnie serait appelée sous les drapeaux, il décida alors d'écrire directement au général, de lui expliquer franchement la situation et demander qu'il intervienne pour l'affranchir du service militaire. Ulrich Wille s'intéressa à cette affaire et l'armée proposa de verser l'insoumis dans une compagnie de sanitaires non armés, ce qu'il refusa.

Au sortir de prison, Baudraz eut l'opportunité de trouver un emploi d'instituteur à l'école de Missy, financée par l'Église Libre, et en janvier 1916 il reçut l'ordre de marche le convoquant le 23 mai, à Morges. Nouveau refus de servir, nouvelle arrestation, nouveau procès, et c'est pour rompre un tel enchaînement perpétuel né de la prolongation de la guerre, qu'il y eut concertation entre les chefs militaires, avec sans doute l'intervention de pasteurs de l'Église réformée vaudoise, proche du Parti radical. Le procès de Lausanne du 19 juillet sanctionna plus lourdement le rebelle, cinq mois de prison et deux ans de privation



Croquis d'audience, *Le Grutléen*, n° 29, 21 juillet 1916.

des droits politiques, mais quatre jours plus tard le général gracia le félon, en exerçant un pouvoir arrêté récemment par le chef du Département militaire, Camille Décoppet. Enfin, en août, la commission sanitaire du Territoire I examina Baudraz et le dispensa de tout service militaire du fait d'une «neurasthénie grave», le colonel responsable ayant évité de parler d'une maladie psychique pour s'être souvenu du rapport du médecin de Cery.

Les sources dont je dispose ne me permettent pas de savoir les raisons d'une telle faveur, mais l'on peut avancer des hypothèses. En 1915 l'objection de conscience de notre «libriste» n'avait rencontré que peu d'écho dans les milieux protestants, mais elle n'avait pas davantage suscité la colère du simple soldat. Une année plus tard, l'opinion n'a pu que constater l'ampleur géographique de la guerre et la massivité de ses ravages matériels et humains, confrontée aussi par les assauts autour de Verdun. L'avocat de Baudraz, Albert Picot, le futur conseiller d'État genevois, dit dans sa plaidoirie :

L'armée qui veille aux frontières et voit des hauteurs du Jura, vers le nord, la ligne ensanglantée du front franco-allemand se perdant jusqu'aux Vosges et les lueurs lointaines des incendies et l'éclat subit des shrapnels, puis vers le sud, le grand plateau suisse où dorment paisibles les foyers protégés, cette armée est assez forte, assez consciente de sa sainte mission, assez fière du service qu'elle rend au pays, pour ne pas se scandaliser de ce que la justice se montre clémente à l'égard d'une âme sincère et loyale que des scrupules arrêtent tout à coup sur la voie du service.

M^r Picot, le défenseur



Un juge



B. Vallotton



*Baudraz
l'accusé*



Les auditeurs de cette harangue qui défend l'accusé tout en encensant l'accusateur, auront compris que l'orateur dénonce le scandale de Verdun pour apitoyer les juges en uniforme. Il est notoire qu'en cette année 1916 la *Revue de théologie et de philosophie* publia la défense d'Albert Picot et la *Revue militaire suisse* le réquisitoire de l'auditeur Édouard Chapuisat sous un même titre, «La conscience chrétienne et l'armée». Citons la fin de ce deuxième document :

Fort heureusement, un arrêté du Conseil Fédéral du 12 mai 1916 me permet de vous suggérer une solution criticable à bien des égards, mais qui cependant assurera, me semble-t-il, un jugement adéquat aux circonstances et plus juste en somme que s'il avait suivi la rigueur du droit : l'arrêté [...] autorise le Tribunal de proposer lui-même la grâce du condamné, sans que ce dernier soit contraint d'adresser personnellement une requête dans ce sens. La grâce intervient donc ici comme une mesure spéciale dans le but de corriger les effets d'une législation militaire déjà ancienne et dont la révision est actuellement à l'étude. C'est donc moins une mesure de faveur qu'une mesure juridique transitoire, si je puis dire.

Il est vrai qu'Ulrich Wille donna des instructions à ses services afin de proposer au Conseil fédéral un projet qui distingue l'objection de conscience religieuse des autres raisons de ne pas servir. Ce dernier

transmit le message au Département militaire, mais après la grève générale qui coïncide avec la fin de la guerre le projet fut enfoui dans un tiroir où il sommeilla pendant plus d'un demi-siècle. Si j'ai évoqué la grève, c'est parce qu'il y avait des raisons politiques pour distinguer les différentes causes d'objection et adoucir celle des âmes sincères et loyales qui ont des scrupules religieux, pour paraphraser la plaidoirie de Picot.

Ce dernier dit encore :

Baudraz est loin d'être un chef de file ou un créateur. C'est un simple et un modeste. Sa conviction, raisonnée plus tard et peu à peu, est avant tout spontanée et intuitive. Il n'a lu ni Kropotkine, ni Elisée Reclus, il ne connaît pas les théoriciens de la sociologie et du socialisme.

L'ennemi réel de l'armée est donc identifié et cela s'explique par le contexte. Sans parler des conférences de Zimmerwald et de Kiental, il y a de multiples indices qui indiquent que l'Union sacrée n'existe plus, que les parlementaires socialistes ne votent plus systématiquement les budgets militaires, que certains ouvriers ont faim, et ces problématiques vont apparaître dans la correspondance qui se noue, cet été 1916, entre John Baudraz et Jules Humbert-Droz.

Comment vous dire la souffrance que j'ai ressentie quand les journaux ont parlé de votre arrestation et celle que je ressens de vous savoir en prison. Je croyais qu'un pasteur consacré était à l'abri des atteintes du militarisme, mais non, la militarisation à outrance du pays ne vous a pas épargné.

Ainsi commence la première lettre que l'instituteur de Missy adresse à Jules Humbert-Droz, le 30 juillet 1916. Relevons d'abord que l'initiative d'écrire est rapide puisque le pasteur neuchâtelois a été arrêté le 6 juillet. Baudraz cherche à soutenir son prochain alors que son propre procès a déjà eu lieu à Lausanne et qu'il a bénéficié de la grâce du général, ce qui est évoqué à la fin de la missive :

Vous attendez maintenant le jugement ; c'est un moment terrible à passer, mais la promesse de Jésus est là. [...] Je ne sais pas quels sont vos sentiments, mais si je vous dis ces choses, c'est, puisque vous êtes dans le même cas et que nous sommes frères, pour vous faire part d'une expérience douloureuse. Vous savez que j'ai été gracié après cette deuxième condamnation. J'ai accepté cette grâce parce que je ne l'ai pas demandée, ni mon avocat, et qu'il est probable que le général ait obéi à une impulsion.

On sent la dimension émotive, voire affective de ces propos, et on perçoit le respect manifesté vis-à-vis d'un théologien, alors que les deux hommes sont contemporains, le Neuchâtelois est né une année après le Vaudois. On perçoit également sa gêne vis-à-vis de la grâce du général qui obéirait à une prétendue impulsion, produite par quoi ou sous l'injonction de qui? La dernière phrase est assez touchante: «Permettez-moi, cher Monsieur, de vous appeler mon frère et de vous saluer comme tel par un baiser.»

«Mon cher frère», répond Humbert-Droz, le 18 août de la prison de Neuchâtel, «Merci pour vos bonnes lignes et pour la sympathie qu'elles renferment. Depuis plus de 3 semaines, j'attends le jugement qui tarde toujours. Il a été question de me mettre en observation dans un asile d'aliénés mais je crois que ces messieurs ne s'entendent pas à ce sujet.»

Peut-être est-ce là un parallèle avec la situation qu'avait vécue son correspondant, mais on peut en douter. Humbert-Droz parle ensuite de sa vie en prison et évoque les découvertes qu'il fait en relisant le Nouveau Testament. «Toutes ces vérités s'éclairent et vivifient l'âme et ces mois de prison seront parmi les plus riches de ma vie», dit-il, puis il conclut en distinguant une différence de leurs convictions: «Peut-être nos idées religieuses et sociales diffèrent-elles, ce que je sais c'est que nous nous sommes rencontrés pour faire la volonté du père. Et la fraternité de l'action est toujours plus forte que celle qui naît dans les paroles.» Rappelons toutefois avec le sourire que Caïn et Abel furent les premiers frères, de même que Jacob et Esaü étaient issus du même père!

Dans sa deuxième lettre datant du 25 août, Baudraz se félicite que Jules Humbert-Droz se dise content de son sort, citant une phrase d'une épître de Paul. Puis il évoque sa propre situation et donne quelques conseils à son lecteur pour se défendre au mieux devant le Tribunal. Il ajoute encore souhaiter pouvoir venir y assister, le cas échéant. Aussi Humbert-Droz lui répond-il trois jours plus tard, en l'informant que le procès a eu lieu et qu'il a été condamné à 6 mois de prison et 3 ans de privation de ses droits civiques. Je ne pense pas qu'il cherche ainsi à signaler qu'il a eu une condamnation plus lourde que celle de Baudraz. En revanche, il souligne qu'il y a eu une volonté de nature politique. Affirmant que le grand juge l'a interrompu dans sa défense, prétendant ne pas vouloir entendre des propos anti-militaristes, il ironise: «Les juges se sont montrés si petits. Ils ont ajouté une année de privation de droits civiques par raison politique,

pour me tenir une année de plus loin de la vie publique.» Enfin, il ajoute juste avant les salutations et avec sans doute une pointe de charitable perfidie : «J'espère que le Général ne viendra pas, par sa grâce, détruire l'excellente propagande que le Tribunal militaire a faite.»

John Baudraz a donc finalement décidé de rendre visite au pasteur emprisonné et 15 jours plus tard, le 26 octobre, il lui adresse un message dans lequel il revient sur la question de la taxe militaire, abordée au cours de l'entretien :

Évidemment, je parais illogique en acceptant de payer l'impôt, maintenant que je suis libéré du service actif. Cependant, je ne suis pas placé devant Madame la Logique, mais devant Jésus-Christ. Or, celui-ci a payé l'impôt allant à Rome, sachant pourtant qu'elle deviendrait la grande persécutrice de l'Église. L'argent n'est pas la conscience; je peux dire au gouvernement : Vous en voulez à mon porte-monnaie, tenez! Vous en voulez à ma liberté morale, halte, vous touchez à ce qui est à Dieu!

Le Neuchâtelois répond le 10 novembre, en rappelant qu'il refuse la taxe car elle fait partie de la loi militaire, alors qu'il paie l'impôt, précisant encore : «Mon argent, je m'en moque, mon consentement, ma soumission à la loi militaire, c'est une partie de moi-même, de ce que je dois à Dieu et ils ne l'auront jamais.» Et pour atténuer la vivacité de ses propos, il ajoute qu'il ne juge pas ses frères qui agissent différemment de lui. «Dieu donnera à chacun une autre tâche. À chacun de remplir la sienne au plus près de sa conscience», dit-il, comme on absout du haut de la chaire.

Les deux lettres échangées autour de Noël et le jour de l'an sont de nature conventionnelle, sauf que Jules Humbert-Droz a vivement critiqué l'Église, décrite comme asservie au pouvoir. Il sait qu'il ne sera pas intégré dans une paroisse du fait de son objection et il hésite encore sur son avenir. Va-t-il émigrer? Il y songeait dans une lettre précédente. Il dit aussi avoir appris que deux jeunes gens ont fait objection de conscience et il signale le refus de payer la taxe militaire par Pierre Cérésolle. Sa captivité prendra fin le 24 janvier 1917 et il prévoit déjà de donner des conférences sur son expérience d'insoumis, La Chaux-de-Fonds étant particulièrement touchée par l'antagonisme entre le mouvement pacifiste et les défenseurs de l'armée. Les deux camps en vinrent aux mains lors d'un concert de fanfare sur la place de la gare, le dimanche 17 janvier 1916, le colonel de Loys, organisateur de l'aubade, étant dénoncé comme responsable de la prussianisation

de l'armée fédérale. Une initiative demandant la suppression de la justice militaire fut, cette même année, revêtue de 3500 signatures dans la seule ville horlogère.

Deux mois après la libération d'Humbert-Droz, une autre affaire éclate à La Chaux-de-Fonds. Le 15 mars, le rédacteur de *La Sentinelle*, Ernest-Paul Graber, qui est aussi conseiller national, est condamné par le Tribunal militaire de Porrentruy à 8 jours de prison pour calomnie, pour avoir noirci dans un article les maltraitances subies par un soldat. Incarcéré le 18 mai, il est visité le lendemain par la fanfare socialiste La Persévérante, qui emmène dans son sillage tout un groupe de militants. Ces derniers forcent l'entrée du pénitencier et délivrent Graber. Wille donne l'ordre d'occuper la ville et envoie la police à la recherche du fugitif, qui ne se révélera que le 7 juin au Conseil national. Le groupe socialiste déclare que Graber «se mettra volontairement à disposition sitôt après la clôture de la présente session de l'Assemblée fédérale, pour purger l'emprisonnement auquel il a été condamné». Les sourires ont alors fusé quand l'armée a ensuite évacué la cité.

C'est dans ces circonstances que notre pasteur insoumis devient rédacteur adjoint du journal socialiste. «Je m'aperçois, par les journaux que vous combattez fort et ferme et que vous avez beaucoup à supporter. Que Dieu vous garde dans l'humilité», lui écrit John Baudraz, le 19 mai 1917. Le choix du mot «combattre» est le signe que l'auteur pense à un reniement, d'où le rappel ensuite de revenir à l'humilité. Dans cette lettre, les différences idéologiques sont bien présentes et l'auteur se lance dans un long discours évoquant ses origines rurales, le fait d'être né dans une famille nombreuse, de n'avoir pas eu d'argent pour financer un enseignement supérieur. Puis il reproche au socialisme sa volonté de nationaliser la terre: «L'État deviendrait une organisation tellement compliquée, qu'il faudrait une armée épouvantable de fonctionnaires.» Il dit ensuite qu'être chrétien est suffisant pour lui-même, avant d'affirmer, à la fin de son propos, qu'il se trouve devant un choix dont Dieu sera l'arbitre: «Vous voyez que rien ne m'attire au socialisme maintenant. Peut-être que je changerai d'idée un jour. Si je vivais à la Tschaux, il est plus que probable que j'aurais déjà changé. C'est aussi beaucoup l'influence du milieu. C'est Dieu seul qui a fait de moi un antimilitariste, parce je crois en Lui. S'il veut qu'un jour je m'enrôle dans le socialisme, je le ferai.»

Nous ne savons pas la réaction d'Humbert-Droz, puisqu'il ne répondit pas à cette lettre ou du moins sa réponse ne fut pas conservée.

Deux ans plus tard vint un nouvel envoi datant du 20 août 1919, qui marque la véritable rupture entre les deux épistoliers. Il faut dire qu'il y eut durant cette période la grève générale, que le pouvoir s'efforça de présenter comme l'œuvre de Moscou, l'État rompant les relations diplomatiques avec la Russie soviétique. Par ailleurs, il semble que John Baudraz n'écrivit pas seul cette admonestation, car le style est meilleur et les arguments mieux ajustés. Il précise d'ailleurs qu'Hélène Monastier l'a encouragé à prendre la plume. Présente au procès de Jules Humbert-Droz, celle-ci soutint les objecteurs de conscience et devint une amie du couple de Missy. Elle fut aussi l'amie et la collaboratrice de Pierre Cérésolle, adhéra aux Quakers et s'inscrivit au groupe des socialistes chrétiens. Elle l'aida sans doute, mais d'autres membres du groupe ont pu collaborer à cette épître.

Les critiques s'enchaînent suivant une même structure. L'auteur part d'un article de presse, puis, se référant à la profession de foi rédigée par Humbert-Droz en 1916, lui demande pourquoi il a changé d'opinion, insinuant parfois qu'il y a trahison ou péché grave. Ainsi, il cite ses propos tenus dans un congrès du Parti socialiste à Bâle, où l'orateur prétend que des soldats, lors d'une grève à Zurich, étaient prêts à tirer sur leurs officiers et qu'ils ne l'ont pas fait, faute d'une véritable conscience collective. Baudraz s'insurge : « Devenez-vous un casuiste ? N'affirmez-vous plus que c'est un grave péché – le plus grave de tous – de prendre des armes contre son prochain ; le prochain, vous le savez aussi bien que moi, c'est l'officier, le bourgeois, comme le camarade. »

Selon lui, l'idéal chrétien aurait été perverti, les hommes en auraient changé le but. S'ensuit une tirade condamnant les révolutions : « La grande révolution de la fin du XVIII^e siècle et toutes celles du XIX^e ont eu pour but : l'égalité politique. Maintenant, la révolution que vous prêchez a un but encore plus bas : l'égalité matérielle ! Ainsi de révolution en révolution, les hommes courent après la liberté, incapables de l'atteindre, mais incapables de l'oublier. » La péroraison semble terrifiante : redevenir chrétien, retrouver la foi en le Christ seul et renoncer aux moyens violents. Les salutations fraternelles sont toujours présentes, mais non sans douleur : « Recevez les salutations fraternelles d'un ami qui pleure sur vous. »

Humbert-Droz ne répondit pas davantage à cette lettre qu'à la précédente. En revanche, dans ses *Mémoires*, il évoque les courriers échangés avec l'instituteur vaudois et note : « Les lettres touchantes de John Baudraz surtout m'ont démontré combien j'étais loin de cette

religion égoïste, égocentrique et antisocialiste.» Il avait lui-même défendu une thèse à l'Université de Neuchâtel, en 1914, intitulée *Le Christianisme et le socialisme, leurs oppositions et leurs rapports*. Il a donc pu anticiper la rupture avec son correspondant et, en 1920, il démissionne du Groupe des socialistes chrétiens, lassé par leurs griefs sans doute semblables aux blâmes de son fraternel censeur. Je ne sais si dans cette thèse était évoquée une collaboration «casuiste» avec le futur homme fort du Kremlin!

Continuer d'examiner la longue et sinieuse carrière du pasteur serait sortir de notre sujet. Quant à Baudraz, il s'est muré dans le silence, n'expliquant que très rarement son objection de conscience. Signalons pour conclure que l'instituteur décéda à 78 ans, le 4 avril 1968, le même jour où Martin Luther King fut assassiné: manifestation de la Providence voulant réunir in fine ces deux non-violents, ou simple coïncidence temporelle, sans autre sens qu'une anecdote curieuse?

Sources utilisées

Évoqué au début du texte, l'article de Benjamin Baudraz est paru sous le titre «Un instituteur vaudois objecteur de conscience en 1915-1916», dans la *Revue historique vaudoise*, 2000, pp. 75-87.

Le «dossier familial» inédit du même Benjamin Baudraz est déposé aux Archives cantonales vaudoises, sous le titre *John Baudraz (1890-1968) objecteur de conscience*, avec la cote ACV, PP 354/8 et inséré dans le Fonds Maurice Vuilleumier. Ce pasteur à Chesalles-sur-Moudon de 1907 à 1922 est intervenu en 1916 pour obtenir la désignation d'Albert Picot comme défenseur de Baudraz. J'ai trouvé et utilisé dans ce cahier le mémoire rédigé par l'objecteur à Cery, le rapport du médecin-chef, les textes du réquisitoire de l'auditeur Édouard Chapuisat pour le procès de 1916 et le plaidoyer d'Albert Picot, ainsi que la correspondance avec Jules Humbert-Droz.

Les quelques épisodes survenus à La Chaux-de-Fonds durant la guerre ont été vérifiés dans *La Chaux-de-Fonds 1912-2012: histoires d'une ville de gauche*, ouvrage rédigé par un collectif de militantes et de militants du Parti socialiste, puis relu par deux historiens, Marc Perrenoud et Jacques Ramseyer, Neuchâtel, Alphil, 2012.